



NON

L'initiative pour une 13e rente AVS est coûteuse, irresponsable et injuste, car elle

... précipite l'AVS dans les chiffres rouges

... écrase les ménages par une nouvelle hausse de la TVA et/ou des baisses de salaires

... force la Confédération à couper dans des tâches importantes comme la formation ou l'agriculture

... appauvrit les jeunes générations pour verser une 13^e rente à des personnes qui n'en ont pas toutes besoin

Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent de voter **NON à la 13e rente AVS.**

De quoi s'agit-il ?

- L'initiative populaire "Mieux vivre à la retraite (Initiative pour une 13e rente AVS)" de l'Union syndicale suisse (USS) demande une augmentation de la rente AVS.
- Tous les retraités devraient recevoir chaque année une rente plus élevée de 8,33 pour cent, ce qui correspond à une treizième rente sur l'année.
- Les prestations complémentaires ne seraient pas réduites, ni le droit à ces prestations.
- Selon l'Office fédéral des assurances sociales, une 13e rente AVS augmenterait les dépenses de l'AVS de 4,2 milliards de francs en 2026. Ce montant ne ferait qu'augmenter par la suite, avec le départ à la retraite des générations du baby-boom.
- L'initiative ne dit rien du financement : on ne sait pas qui payera la 13e rente, ni comment.
- La votation aura lieu le 3 mars 2024.

Baisses de salaires et TVA : l'initiative écrase la classe moyenne et les ménages modestes

- L'initiative ne dit pas comment la 13^e rente doit être financée. C'est bien entendu voulu par les initiants, qui font une promesse sans oser en présenter la facture.
- La 13e rente AVS pour tous coûterait cher. Les personnes actives et les consommateurs devraient la financer par des baisses de salaire (augmentation des prélèvements sur les salaires) ou de leur pouvoir d'achat (hausse de la TVA). Cela signifierait moins de salaire et des prix plus élevés pour les biens et les services. Les coûts pèseraient particulièrement sur les jeunes familles et les familles monoparentales, qui doivent déjà faire face à des loyers et des primes d'assurance maladie élevés.
- Selon les calculs de la Confédération, les cotisations salariales devraient passer de 8,7 à 9,4 pour cent d'ici 2026 pour combler le trou financier de l'AVS. Un artisan verrait ainsi son salaire amputé de 250 francs supplémentaires par an. En cas de financement par la TVA, celle-ci passerait de 8,1 à 9,1 pour cent en 2026. Pour un ménage de taille moyenne, cela entraînerait des dépenses supplémentaires annuelles de plus de 500 francs.
- La Confédération finance 20,2 % des rentes AVS. Elle verse ainsi déjà plus de 10 milliards de francs par an à l'AVS. En cas d'acceptation de l'initiative, la Confédération devrait verser environ un milliard de francs de plus par an à l'AVS. Cela signifie qu'elle devrait économiser dans d'autres tâches, par exemple dans les domaines de la formation et de la recherche, de la sécurité ou de l'agriculture.

L'initiative pousse l'AVS dans les chiffres rouges

- Avec le départ à la retraite des baby-boomers, jamais autant de personnes n'auront atteint l'âge de la retraite sur une si courte période. Les retraités sont de plus en plus nombreux, et les actifs, qui financent leurs rentes, de moins en moins. Comme les gens vivent plus longtemps, ce qui en soi est une bonne nouvelle, le déséquilibre s'accroît d'autant.
- Les finances de l'AVS sont dans une situation précaire. Les rentes en cours ne sont financées que jusqu'en 2030. Dès 2033, l'AVS dépensera 3 milliards de francs de plus qu'elle n'en encaissera. La 13^e rente ne ferait qu'accélérer et creuser encore plus ses déficits.
- Avec des coûts supplémentaires de plus de 4 milliards de francs par an dès 2026, puis de 5,3 milliards à partir de 2033, la 13^e rente jouerait le rôle d'un accélérateur d'incendie.
- Une 13^e rente AVS réduirait à néant les efforts consentis par les femmes, dont l'âge ordinaire de la retraite est passé de 64 à 65 ans. Une mesure douloureuse qui permet d'économiser environ 1,4 milliards de francs. À titre de comparaison, une 13^e rente coûterait 5,3 milliards de francs à partir de 2033.
- L'avenir de l'AVS et la sécurité des rentes pour toutes les générations sont menacés.

L'initiative n'est pas sociale et est même injuste

- L'initiative ne vise pas à aider de manière ciblée les personnes qui ont des difficultés financières à la retraite. Elle attribue une 13^e rente à tous, y compris aux retraités qui n'en ont pas besoin.
- Elle n'est donc pas justifiée socialement : 85% des retraités n'ont pas besoin des prestations complémentaires ; de l'autre côté, des retraités aisés recevraient aussi une 13^e rente, de surcroît plus élevée que celles des retraités modestes.
- Les ménages comptant au moins une personne retraitée disposent de patrimoines plus élevés que les ménages composés d'actifs. Leur fortune nette est globalement six fois supérieure.
- En attribuant une 13^e rente à tous les retraités sans tenir compte des besoins, l'initiative commet une injustice à l'endroit des jeunes générations. Celles-ci devront payer beaucoup plus pour l'AVS, sans garantie de bénéficier quand leur tour viendra de rentes sûres.
- L'AVS ne doit pas être soumise à des déséquilibres qui mettent son avenir en danger. Elle doit pouvoir remplir sa mission pour toutes les générations, y compris pour les plus jeunes et donc pour les retraités de demain et d'après-demain.